

DOSSIER  
DE PRESSE  
**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**lundi 6 mars 2023**

[www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)



**ANNECY**

---

# 1. Budget 2023 :

le rapport d'Orientation Budgétaire

. Responsable

. Efficace

. Solidaire

---

# Rapport d'orientation budgétaire : vers un budget responsable, efficace et solidaire

Au cours de ce conseil municipal va avoir lieu le débat d'orientation budgétaire, qui préfigurerà les priorités qui seront affichées dans le budget, voté au conseil municipal du 27 mars prochain. Ce dernier vise à donner à la Ville les moyens financiers, humains et matériels permettant d'assurer ses missions de service public envers la population et de réaliser les projets du mandat en matière de transition écologique, sociale, démocratique et économique.

Il devra dégager un taux d'épargne brute proche de 10% afin de permettre la mise en œuvre des projets et actions structurantes définis dans le cadre du projet de mandat, incluant les grands projets d'infrastructures engagés depuis plus de trois ans par la Ville. Dans un contexte d'inflation forte et de ressources financières contraintes, deux principaux leviers seront actionnés : contraindre les dépenses de fonctionnement et adapter les prévisions budgétaires des dépenses d'équipement selon la capacité technique et financière de la Ville.

## Responsabilité, efficacité et solidarité : les trois principes du budget 2023

*“La situation économique nationale et internationale actuelle, marquée par des chocs sanitaire, géopolitique et climatique d'ampleur inédite, pèse sur la Ville d'Annecy, alors que les collectivités locales subissent déjà depuis plusieurs années une baisse drastique de leur autonomie financière et aucune compensation du fait de l'inflation. En conséquence, face à des dépenses en constante augmentation, la baisse des recettes oblige les villes à repenser leur fonctionnement et leurs investissements pour garantir une bonne gestion et exécution du budget, pour mener à bien les projets et garantir les infrastructures nécessaires aux générations actuelles et futures.”*

### **Christian Petit, maire-adjoint en charge des finances et des investissements responsables**

L'analyse de la situation financière de la Ville, effectuée en septembre 2022 par la Direction des Finances et confortée par un cabinet extérieur, a pu mettre en avant les particularités et l'état très dégradé de la situation financière de la Ville, obligeant à adopter pour le budget 2023 3 principes clés :

- 1. En matière de responsabilité, pour garantir la santé financière de la ville en remettant la ville sur une trajectoire saine pour préparer la ville aux enjeux climatiques et sociaux de demain.** Pour cela, il faut viser un niveau de taux d'épargne brute supérieur à 10%, en s'appuyant sur plusieurs leviers : contraindre les dépenses de fonctionnement, améliorer la sincérité budgétaire quant à la capacité à faire et à financer ou encore externaliser certaines prestations dès lors que nous gagnons en qualité comme en compétitivité.
- 2. En matière d'efficacité, pour mener un travail de fond, avec l'appui de l'ensemble des directions, afin d'ajuster l'offre en fonction des besoins des usagers.** Cela implique un double exercice : rationaliser le service public pour se concentrer sur les besoins essentiels des habitants et usagers et poursuivre les efforts de sobriété et d'exemplarité à tous les échelons de la collectivité.

- 
3. **En matière de solidarité, car notre équipe municipale a fait le choix de préserver les ménages les plus modestes et les plus fragiles**, qui subissent déjà de plein fouet l'augmentation du coût de la vie, et de renforcer la solidarité au sein de la ville pour soutenir la mise en place des politiques publiques. Il a ainsi été décidé de **ne pas augmenter la fiscalité directe locale** - Annecy se maintient avec l'un des taux de taxe foncière bâti les plus faibles de France à moins de 30% contre 41% en moyenne pour les villes de même strate – et de **rendre la tarification de ses prestations familiales plus équitables** ; c'est-à-dire diminuer les tarifs des foyers les plus modestes pour que les tarifs des foyers les plus favorisées soient eux aussi mieux adaptés à leur situation financière, sans rogner sur les acquis en matière d'alimentation et d'amélioration du cadre d'apprentissage des enfants.

*“Ces orientations sont indispensables à l'avenir de notre collectivité : en nous redonnant des marges de manœuvres financières, elles doivent nous permettre de poursuivre notre engagement pour les Annéciennes et les Annéciens : celui de « bien vivre », dans tous les quartiers, dans un souci d'équité sociale, d'apaisement de l'espace public, d'accompagnement des plus vulnérables et de bien-être ; ce rapport d'orientation budgétaire nous permettra également d'investir pour préparer la ville aux enjeux climatiques et sociaux de demain.”*

**François Astorg, maire d'Annecy**

---

# **2. Transition écologique :**

**. Rapport de développement  
durable : 2023, année de transition  
énergétique pour la Ville d'Annecy**

**. Réseaux de chaleur urbains :  
Annecy continue le développement  
pour décarbonner**

---

# Rapport de développement durable : 2023, année de transition énergétique pour la Ville d'Annecy

Conformément à l'obligation légale, Annecy a publié son rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable. En 2021, le conseil municipal avait délibéré pour engager la collectivité dans une trajectoire de neutralité carbone en 2050, 2022 fût l'occasion de lancer Annecy sur cette voie avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique ambitieux.

L'année 2022 fût l'année la plus chaude jamais enregistré en France. Annecy sera la ville métropolitaine avec le plus de jours de canicule en 2040. La guerre en Ukraine a révélé notre dépendance énergétique vis-à-vis des puissances étrangères et la nécessité de transiter vers des solutions alternatives aux énergies fossiles. Les prix de l'énergie ont explosé.

*« Tous ces faits marquent un tournant et obligent les puissances publiques à bifurquer, à requestionner nos ambitions en matière de consommations énergétiques. En réduisant volontairement nos consommations énergétiques, la sobriété offre un potentiel d'action extrêmement rapide et à faible coût pour limiter le risque de pénurie et l'envolée des factures. Elle doit être au cœur de la gestion de cette crise tout en s'inscrivant dans un ensemble de politiques structurantes de long terme. Plus largement, il ne s'agit plus de simplement limiter l'impact environnemental de la Ville d'Annecy mais surtout de réinterroger nos activités et la production de services publics au regard de la crise que nous traversons. »*

## Benjamin Marias, premier adjoint en charge de la transition énergétique et de la coordination des politiques publiques

### Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5 à 7% par an pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Afin de suivre la stratégie nationale bas carbone, la collectivité vise la neutralité carbone d'ici 2050 avec des ambitions de réductions régulières et pérennes de ses émissions de gaz à effet de serre, autour **de 5 à 7 %** chaque année. Différents types d'engagements, déjà concrétisés ou en cours, doivent nourrir le plan de transition énergétique de la collectivité, en se déclinant par des actions de :

- **Sobriété énergétique** liées notamment à des changements de comportement ou des réductions de consommations à moindre coût (extinction d'éclairage public ou baisse des températures de chauffage des bâtiments)
- **Efficacité énergétique** liées le plus souvent à des investissements conséquents comme des rénovations de bâtiments ou l'achat de matériels plus performants et moins énergivores
- **Promotion des énergies renouvelables**, telles que la pose de panneaux solaires en toiture, une diversification du mix énergétique dans les réseaux de chaleur, ou des investigations pour une solution géothermique

---

## Une réduction de 10% de sa consommation énergétique sur 2023

En 2022, la Ville d'Annecy s'est fixée l'objectif de réduire de **10 %** la consommation énergétique de la collectivité en 2023 par rapport à 2019. Le plan de sobriété énergétique se décline sur plusieurs postes : chauffage des équipements sportifs, éclairage publics, bâtiments municipaux, mobilité, numérique...

Dès l'automne 2022, lors de la remise en chauffe, la Ville d'Annecy a donc décidé de diminuer d'un à deux degrés la consigne de température de l'ensemble des locaux et bâtiments, à l'exception des gymnases déjà chauffés à 19 degrés. Cette décision a d'ores et déjà permis de **réduire de 7 %** notre consommation d'énergie, soit une économie financière de plus de **200 000 euros**. La Ville a également fait le choix de l'extinction totale ou partielle de plusieurs sites remarquables comme les églises, les basiliques ou les ponts dans la vieille ville par exemple. Ces actions complémentaires de sobriété liées à l'éclairage public, et notamment l'extinction totale nocturne pendant une durée de 4 heures, permettront une réduction de consommation électrique de près **de 30 %** et un gain financier escompté à terme sur une année d'environ 25 %, **soit 370 000 €**.

---

# Réseaux de chaleur urbains : Annecy continue le développement pour décarboner

Dans la droite ligne de son plan ambitieux de transition énergétique, trois délibérations avec pour objectif de soutenir et de développer les réseaux de chaleurs du territoire annécien sont proposées au vote conseil municipal.

## Deux réseaux de chaleur à Annecy, pour décarboner notre production d'énergie

Peu connus et encore trop peu développés, les réseaux de chaleurs constituent un formidable atout pour décarboner notre production d'énergie et réduire son impact environnemental. Ils permettent de distribuer à plusieurs utilisateurs clients de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferies, via un ensemble de canalisations de transport de chaleur. La chaleur ainsi distribuée est principalement utilisée pour le chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire.

La Ville d'Annecy possède deux réseaux de chaleur sur son territoire, ce qui lui a permis d'être labélisée en 2021 « Ville éco-réseau de chaleur » par l'association Amorce. L'un pour la chaufferie biomasse- gaz de Novel et l'autre à Seynod pour la récupération thermique d'une usine d'incinération. Ces deux installations exemplaires ont été récompensées sur trois critères

Environnemental, avec un réseau alimenté par plus de 50% d'énergie renouvelable.  
Social, avec un service public transparent qui concerte les usagers.  
Économique, avec une facture globale inférieure aux prix de références pratiqués.

**Trois délibérations concernant le réseau de chaleur de Seynod** Les trois délibérations à l'ordre du jour concernent le réseau de chaleur de Seynod situé à champ fleuri. La première pour renouveler le contrat de délégation de service public pour une durée de 18 mois. La seconde, concerne la prolongation du contrat entre le SILA et la Ville d'Annecy pour la fourniture de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique de Seynod. La troisième délibération présente un bilan d'activité du réseau de chaleur de Seynod, les objectifs et les missions du concessionnaire.

*“Développer les réseaux de chaleur est un objectif majeur et un enjeu crucial de transition énergétique pour la Ville d'Annecy. Sur le Grand Annecy, le chauffage représente environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Les réseaux de chaleurs représentent donc un outil indispensable et stratégique pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. D'ici la fin du mandat, la Ville d'Annecy passera de 10 000 équivalents logements chauffés grâce aux réseaux de chaleur à plus de 16 000 équivalents logements et plus de 15 bâtiments publics.”*

**Benjamin Marias, premier adjoint en charge de la transition énergétique et de la coordination des politiques publiques (rapports n°7-8-9)**

En cette période de pollution atmosphérique importante, la Ville d'Annecy agit à son échelle. Ces réseaux de chaleur ont permis sur l'année 2022 d'éviter le rejet de plus de 12 000 tonnes de CO2.

---



---

## **3. Justice sociale :**

- . Santé : la mutuelle communale Just bientôt à Annecy**
- . Sports : l'opération Vital été reconduite en 2023**
- . Accès aux soins : bientôt un nouveau cabinet médical de groupe quartier Novel-Teppes**
- . Présentation du rapport sur l'égalité professionnelle femmes/hommes**
- . Ressources humaines : renouvellement pour trois ans de la convention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**
- . Assistant maternel : un métier revalorisé**

---

# Santé : la mutuelle communale Just bientôt à Annecy

**Dans un souci de justice sociale et afin d'assurer un accès aux soins pour tous, la Ville d'Annecy va signer une convention de partenariat avec un organisme de prévoyance, la mutuelle Just. Les habitants bénéficieront ainsi d'une offre collective négociée afin de réduire le nombre d'habitants sans mutuelle.**

*« La mise en place de cette mutuelle est une façon d'aider les ménages dans ce contexte difficile d'inflation. Aujourd'hui environ 12% des Annéciennes et Annéciens n'ont pas de contrat mutualiste, pour diverses raisons. Avec Just, l'accès au remboursement, et par conséquent, aux soins, sera facilité, avec des professionnels dédiés. »*

**Karine Bui-Xuan Picchedda, maire-adjointe en charge de la santé, de l'hygiène, du bien-vivre et du bien- vieillir (rapport n°11)**

## **Qu'est-ce qu'une mutuelle communale ?**

Il y a mutuelle communale lorsqu'une ville ou un CCAS souscrit à une offre collective négociée auprès d'une mutuelle pour l'ensemble de ses habitants ainsi que pour les personnes travaillant dans la ville. Ce partenariat permet de faire profiter de tarifs collectifs attractifs et de faire ainsi gagner les habitants en pouvoir d'achat. En cas de changement de municipalité ou si la commune décide de ne pas renouveler le partenariat avec la mutuelle choisie, les garanties sont conservées par les adhérents. Les habitants seront invités à des permanences tenues chaque semaine à différents endroits de la ville pour découvrir leurs droits et les possibilités de souscription.

## **Un partenariat entre la mutuelle Just et la Ville d'Annecy**

Le choix de la Ville s'est arrêté sur la mutuelle Just, qui offre des garanties sérieuses et intéressantes. Basée à Valenciennes, cette mutuelle est présente depuis près d'un siècle dans le domaine de la protection santé et 800 communes françaises sont partenaires. En plus des garanties classiques d'une complémentaire santé à moindre coût, la convention inclut une série d'avantages liés au bien-vivre et au bien-vieillir. Par exemple, chaque adhérent de la mutuelle pourra bénéficier du remboursement de sa licence sportive ou de sa cotisation associative à hauteur de 40€.

## **La signature officielle de la convention de partenariat entre la Ville et la mutuelle Just se tiendra mercredi 3 mai à 17h à la mairie déléguée de Seynod.**

Pour informer les habitants, trois réunions d'informations, ouvertes à tous, seront organisées les 11, 12 et 13 mai 2023.

---

## Sports : l'opération Vital été reconduite en 2023

En 2021, la Ville d'Annecy a mis en place l'opération « Vital été » permettant au plus grand nombre de pratiquer une activité physique et sportive, gratuitement, dans différents lieux du territoire. Fort de son succès, l'opération est renouvelée pour la troisième année consécutive et son budget est doublé, grâce à une subvention de la Région Rhône-Alpes-Auvergne.

*« Avec plus de 1800 Annéciennes et Annéciens touchés l'été dernier, nous renouvelons pour la troisième année l'opération Vital été, grâce à la forte implication des associations sportives du territoire annécien. Il s'agit de poursuivre l'accessibilité de la pratique du sport pour tous, de faire découvrir de nouvelles activités mais aussi et surtout de créer du lien et de favoriser les rencontres par le sport et la santé.*

**Catherine Allard, maire-adjoint en charge des Sports  
et des associations sportives (rapport n°10)**

L'opération Vital été permet de faire découvrir de nombreuses activités sportives aux Annéciennes et aux Annéciens pendant la période estivale. Vital été a vu sa participation doubler entre 2021 (629 participations) et 2022 (1232 participations). C'est pourquoi la Ville a fait le choix de renouveler l'opération l'été prochain entre le 10 juillet et le 26 août 2023.

### **14 000 € en 2023**

Pour concocter le programme « sport-santé », un appel à projets sera lancé auprès des associations en capacité d'organiser une offre de séances d'activité physique et sportive sur l'ensemble du territoire et d'assurer la prise en charge optimale des pratiquants pendant la durée des activités.

Les activités proposées seront ouvertes aux adultes à partir de 18 ans et organisées sur des sites naturels et/ou des espaces publics accessibles à tous et sécurisés. Une aide financière de 50€ par séance d'activité est proposée pour un budget total de 14 000 €.

---

## Accès aux soins : bientôt un nouveau cabinet médical de groupe quartier Novel-Teppes

Propriétaire de locaux actuellement inoccupés, dans une copropriété située dans le quartier de Novel-Teppes, la Ville d'Annecy a fait le choix de les aliéner au profit d'une société en cours de constitution dans le but d'y installer un cabinet médical de groupe.

*« Ce choix a notamment été motivé par le fait que plusieurs médecins généralistes arrêtaient prochainement leur activité faisant valoir leurs droits à la retraite. Les habitants du quartier de Novel-Teppes vont ainsi pouvoir conserver un accès au soin proche de chez eux avec ce nouveau cabinet médical de groupe. »*

**Karine Bui-Xuan Picchedda, maire-adjointe en charge de la santé, de l'hygiène, du bien-vivre et du bien- vieillir (rapport n°13)**

Le quartier Novel-Teppes disposera prochainement d'un nouveau cabinet médical au 5 rue Louis Armand. Propriété de la Ville, ces locaux abritaient auparavant la Protection Maternelle et Infantile. La structure ayant déménagé et les locaux étant disponibles, une proposition d'achat pour l'installation d'un cabinet médical a été faite et acceptée par la Ville.

La valeur de ces locaux a été estimée à 263 000 € par la Direction de l'immobilier de l'Etat, c'est donc à ce prix que la vente a été proposée.

---

# Présentation du rapport sur l'égalité professionnelle femmes/hommes

Conformément au code général des collectivités territoriales, la Ville d'Annecy présente son rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

*« Nous nous sommes engagés à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, en adhérant à la Charte européenne d'égalité femmes/hommes en avril 2022. Cela commence par avoir une idée précise grâce aux données chiffrées sur la parité entre les femmes et hommes au sein de notre collectivité. Nous poursuivons le travail autour de trois grands axes, dans le fonctionnement interne de la Ville, dans ses politiques publiques et avec ses partenaires, pour agir ensemble sur l'égalité femme-homme. »*

**Abdelrahim Ali Yagoub, conseiller délégué à l'égalité, à l'accès aux droits et aux relations aux cultes (rapport n°3)**

Les résultats des indicateurs et l'organisation de la Ville d'Annecy sur l'année 2021 correspondent aux données nationales de la Fonction Publique Territoriale. L'effectif global au 31/12/2021 est majoritairement féminin (62.3%) et est en légère augmentation. La féminisation est vraie pour toutes les catégories.

Concernant la rémunération, le rééquilibrage du régime indemnitaire réalisé en milieu d'année 2021 par groupe de cotation, a permis de corriger les écarts pouvant exister entre les hommes et les femmes. Il demeure néanmoins un écart structurel entre la filière technique (très masculinisée) et les filières, sociales et médico-sociales (très féminisées).

Les perspectives sont cependant meilleures avec, pour 2022, la démarche de revalorisation salariale et un travail qui se poursuit sur la déprécarisation de certains métiers (agents d'entretien, animateurs...), sur le régime indemnitaire (CIA en 2023) et le recrutement de femmes sur les postes d'encadrement.

---

# Ressources humaines : renouvellement pour trois ans de la convention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

La Ville d'Annecy s'engage de nouveau pour une politique ressources humaines inclusive, en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Avec plus de 200 agents reconnus comme travailleurs handicapés ou touchant une allocation temporaire d'invalidité, l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est un réel engagement pour la Ville d'Annecy.

*« Nous sommes très impliqués et très engagés dans ce combat pour l'égalité des chances dans la vie professionnelle. Nous nous sommes dotés de nouvelles compétences et avons recruté en 2020 un « référent » handicap au sein de la direction des ressources humaines. Notre projet social intègre désormais un axe dédié au handicap ».*

**Étienne Andreys, adjoint en charge de l'administration, de la qualité de vie au travail et des grands projets (rapport n°21)**

## Une convention jusqu'en 2025 renouvelée pour la quatrième fois

Portée par la mission handicap au sein de la direction des ressources humaines, cette convention s'adresse aux agents de la Ville en situation de handicap (recrutement, apprentissage, maintien dans l'emploi, reclassement, accessibilité numérique...) ainsi qu'à tous les agents et notamment aux managers (sensibilisation, formation, inclusion...) : le handicap est l'affaire de tous.

Pour ces trois prochaines années, la Ville va notamment s'attacher à :

- Maintenir de façon continue un taux d'emploi supérieur à 8 % (taux légal). Elle a déjà atteint les 8,9% en 2022 ;
- Accompagner les agents lorsque leur situation de handicap est avérée ;
- Recruter des personnes en situation de handicap notamment en contrats d'apprentissage ;
- Développer leur qualification ainsi que leur accessibilité au numérique.

**La signature de cette convention se déroulera le 23 mars prochain et se fera conjointement avec celle du CHANGE qui renouvelle dans le même temps que la Ville son engagement avec le FIPHFP.**

---

## **Assistant maternel : un métier revalorisé**

**Face aux difficultés de recrutement et afin d'accroître la capacité d'accueil des jeunes enfants, la Ville d'Annecy prend des mesures pour revaloriser la rémunération des assistants maternels employés par la collectivité.**

Professionnels de la petite enfance, les assistants maternels accueillent à leur domicile les enfants âgés de moins de 6 ans. La Ville d'Annecy emploie une trentaine d'assistants maternels dont la particularité est d'être assujetti à un régime mixte entre droit privé et droit public.

Afin de revaloriser ce métier au sein de la collectivité, la Ville a fait le choix d'augmenter sensiblement la rémunération des assistants maternels et d'aménager positivement leur temps de travail avec notamment l'octroi de 6 jours de RTT supplémentaires (pour les équivalent temps plein).

Le coût pour la collectivité en année pleine est de l'ordre de 60 à 80 000€.